

| | |
|---|--|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 0047/2023 | Objet : Adoption du règlement du jeu-concours du Marolles le Mag n°185 |

Conseillers en exercice : Présents : 20 Pouvoirs : 4
Absents : 3 Votants : 24

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 septembre, s'est réuni en séance publique sous la
présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud
DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS,
Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Claude
DUROUX, Thierry EVAIN, conseillers municipaux.

Absents représentés : François ELIE représenté par Jean-Luc DESPREZ, Mehdi BELLOUTH représenté
par Alphonse BOYE, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Mathias ALONSO représenté par
Alain BOUKRIS.

Absents : Stéphanie COUCHOUX, Jean-Charles JOULAIN, Djamel MELLOUK.

Monsieur Arnaud DESSAINT a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Culture, Fête et Cérémonies, en date du 13 septembre 2023 ;

Considérant que la commune souhaite développer davantage l'interaction entre les habitants et la
Commune, *via* notamment ses outils de communication, mais aussi de promouvoir l'événement
culturel « Fais-moi peur », qui aura lieu le 21 octobre, la Commune organise un jeu-concours ;

Considérant qu'il convient d'établir un règlement définissant le cadre général de mise en œuvre du
jeu-concours du Marolles le Mag n°185 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE l'organisation du jeu-concours.

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 18 septembre 2023



Arnaud DESSAINT
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*